

Deuxième trimestre 2015

Déficit public désaisonnalisé de la zone euro en baisse à 2,0% du PIB

En baisse à 2,4% du PIB dans l'UE28

Au deuxième trimestre 2015, le ratio du déficit public par rapport au PIB, corrigé des variations saisonnières, s'est établi à 2,0% dans la **zone euro** (ZE19), en baisse par rapport au premier trimestre 2015 où il se situait à 2,1%. Dans l'**UE28**, le ratio du déficit public par rapport au PIB a également diminué, à 2,4% du PIB contre 2,5% au trimestre précédent.

Ces données sont publiées par **Eurostat**, l'office statistique de l'Union européenne.

Recettes, dépenses et excédent/déficit publics dans la zone euro et dans l'UE, corrigés des variations saisonnières*

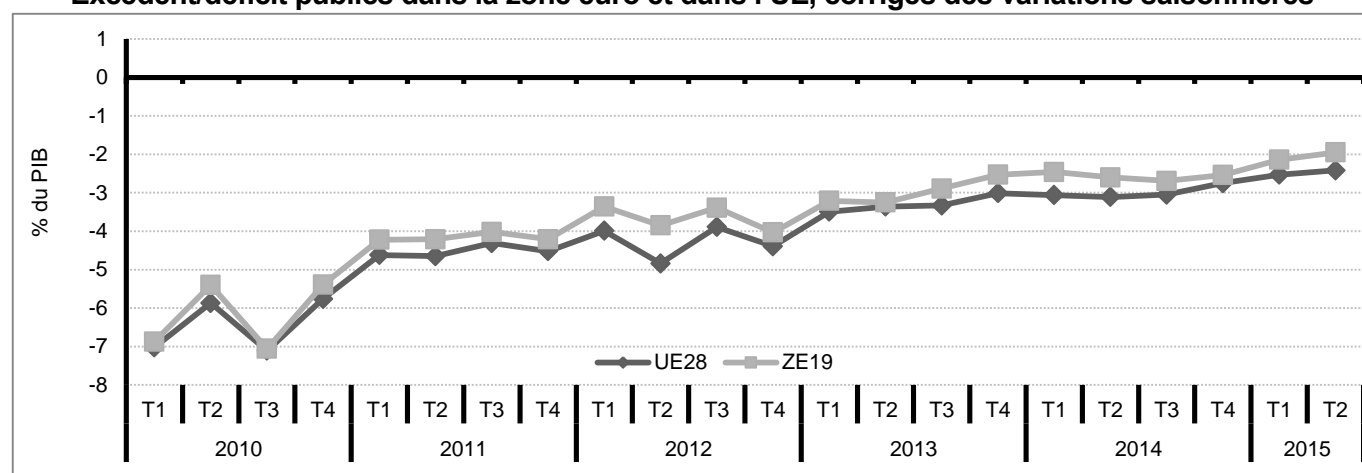
(en % du PIB)	T2 2013	T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015
ZE19									
Excédent (+) / déficit public (-)	-3,3	-2,9	-2,5	-2,5	-2,6	-2,7	-2,5	-2,1	-2,0
Recettes totales	46,6	46,6	46,5	46,7	46,7	46,7	46,6	46,5	46,5
Dépenses totales	49,8	49,5	49,1	49,2	49,3	49,3	49,2	48,6	48,5
UE28									
Excédent (+) / déficit public (-)	-3,4	-3,3	-3,0	-3,1	-3,1	-3,1	-2,8	-2,5	-2,4
Recettes totales	45,6	45,4	45,1	45,3	45,2	45,2	45,4	45,0	44,9
Dépenses totales	49,0	48,7	48,1	48,3	48,3	48,3	48,1	47,5	47,3

Recettes et dépenses publiques de la zone euro et de l'UE28

Au deuxième trimestre 2015, les recettes publiques totales se sont établies dans la **zone euro** à 44,9% du PIB, stables par rapport au premier trimestre 2015. Les dépenses publiques totales dans la **zone euro** ont quant à elles été de 48,5% du PIB, contre 48,6% au trimestre précédent.

Dans l'**UE28**, les recettes publiques totales ont représenté 44,9% du PIB au deuxième trimestre 2015, contre 45,0% au premier trimestre 2015. Les dépenses publiques totales dans l'**UE28** se sont quant à elles établies à 47,3% du PIB, contre 47,5% au trimestre précédent.

Excédent/déficit publics dans la zone euro et dans l'UE, corrigés des variations saisonnières



Les données de l'UE28 ne comprennent pas la Croatie jusqu'au quatrième trimestre 2011.

Informations géographiques

La **zone euro** (ZE19) comprend la Belgique, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie et la Finlande.

L'**Union européenne** (UE28) comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Méthodes et définitions

Les données pour les agrégats zone euro et UE sont corrigées par Eurostat des variations saisonnières et des jours ouvrables en utilisant une approche indirecte (par pays) pour les recettes et dépenses publiques totales. Tant les recettes que les dépenses présentent une tendance saisonnière marquée. L'excédent (+) / déficit (-) provient indirectement des transactions mentionnées ci-dessus. Pour les données relatives au PIB, le PIB corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrables est utilisé. Sur une base volontaire, certains pays fournissent également et autorisent Eurostat à publier leurs propres estimations des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables en matière de recettes et dépenses publiques totales. Pour les données des États membres disponibles, aussi bien corrigées que non-corrigées des variations saisonnières, ainsi que pour les métadonnées propres à chaque pays sur l'ajustement saisonnier et des jours ouvrables, se référer à l'information publiée sur la page dédiée aux comptes trimestriels des administrations publiques de la section 'Statistics Explained' du site web d'Eurostat.

Les données corrigées des variations saisonnières de l'UE28 ont été estimées en utilisant les données corrigées des variations saisonnières de l'UE27 et la tendance trimestrielle disponible pour la Croatie. Les données trimestrielles de la Croatie sont disponibles à compter du premier trimestre 2012.

Les comptes trimestriels non-financiers des administrations publiques utilisent des concepts qui sont pleinement conformes à la méthodologie fixée dans le Système européen des Comptes (SEC 2010) tout comme le concept de déficit/excédent public utilisé dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs. Les données annuelles relatives à la procédure concernant les déficits excessifs, dernièrement notifiées par les États membres en octobre 2015, sont l'objet d'une vérification approfondie de la part d'Eurostat, qui peut conduire à une révision des données trimestrielles des administrations publiques précédemment publiées. Dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs, Eurostat a formulé une réserve sur les données reportées par l'Autriche.

Pour chaque trimestre, le **ratio de l'excédent/déficit public par rapport au PIB** est calculé en utilisant la somme des PIB des quatre derniers trimestres. Les données trimestrielles sur le PIB sont les plus récentes fournies par les États membres de l'UE. Alors que les données trimestrielles de l'excédent/déficit public sont cohérentes avec les données annuelles, des différences se produisent entre les chiffres trimestriels et annuels du PIB

Les écarts entre la donnée de l'excédent (+)/déficit (-) et le résultat de l'opération recettes totales - dépenses totales sont dus aux arrondis.

Plus d'informations

Comptes trimestriels des administrations publiques dans "Statistics Explained"

Comptes trimestriels non-financiers des administrations publiques

Des données supplémentaires sont disponibles dans la publication sur les statistiques trimestrielles des finances publiques

SEC 2010: Règlement (UE) 549/2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux

Dernier communiqué de presse sur la dette et le déficit publics

Calendrier de diffusion des €-indicateurs d'Eurostat

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Vincent BOURGAISS
Tel: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

 [ec.europa.eu/eurostat](https://www.ec.europa.eu/eurostat)

 [@EU Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

Plus d'informations sur les données:

Laura WAHRIG
Raquel DIAS
Pavel DVORAK
Michele MAROTTA
Lukas RUCKA

Tél: +352 4301 37687
estat-stpfs-data@ec.europa.eu



Demandes média: Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu